

Des centaines d'enfants en attente

Activités

La FC&GF s'engage pour la défense politique des intérêts de la petite enfance et des familles et la qualité d'accueil.

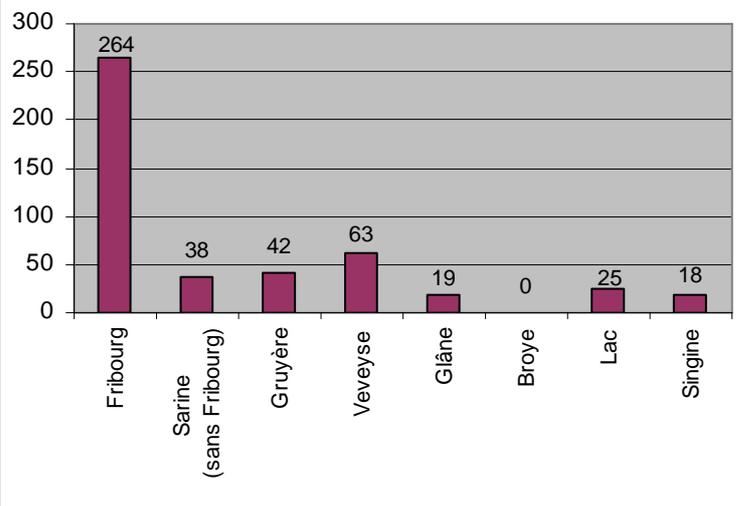
- informations et conseils sur l'accueil en crèche
- réalisation d'enquêtes et documentation sur les crèches du canton
- établissement de recommandations en matière de tarifs aux parents et de salaires du personnel
- organisation de cours de perfectionnement, conférences, débats
- représentation des crèches de la ville de Fribourg auprès de la commune
- participation à des commissions cantonales ou extra-cantonales dans les domaines liés à la petite enfance

Les listes d'attente des crèches du canton de Fribourg gonflent, et pas seulement en ville. Les responsables des structures d'accueil reçoivent, chaque semaine, plusieurs demandes et ne peuvent y répondre. La demande est particulièrement forte pour les bébés. Sur l'ensemble du canton, plus de 450 familles n'ont pas pu trouver de place pour leur enfant, selon un sondage de la Fédération des crèches et garderies, réalisé à la fin septembre 2008.

Les crèches de la ville de Fribourg sont particulièrement sollicitées, avec plus de 250 enfants qui auraient besoin d'une place dans l'immédiat.

Ce chiffre est toutefois à relativiser par le fait que certaines familles s'inscrivent parfois dans plusieurs structures. Mais il faut noter également que toutes les familles ne renvoient pas le formulaire d'inscription, les demandes ne sont donc pas toutes répertoriées. Une directrice de crèche relève que seul un formulaire sur quatre lui est retourné.

Nombre d'enfants en liste d'attente dans les crèches du canton de Fribourg
Situation au 1er septembre 2008



Combien de places manquantes? Estimation

Un enfant fréquente la crèche en moyenne 2,3 jours par semaine en ville de Fribourg et dans l'agglomération, selon des données de 2007. Dans les districts, la moyenne est un peu plus basse avec 1,6 jours/semaine. Autrement dit, à Fribourg, une place entière (5 jours) est partagée environ par 2 enfants et dans les districts par 3 enfants.

264 enfants en liste d'attente à Fribourg représentent donc 130 places manquantes si les enfants sont inscrits sur une seule liste. Au cas où ils figureraient sur les 4 listes tenues en ville, cela signifierait un manque de plus de 30 places. Dans les districts, en divisant par 3 le nombre d'enfants en attente (1 place pour 3 enfants), on obtient le nombre de places manquantes.

Ces estimations donnent un ordre de grandeur de la pénurie et ne remplacent pas une étude plus fine des listes d'attente et des besoins des familles.

Financement des crèches dans les cantons romands

Les cantons romands ont tous adopté ou révisé leur loi sur l'accueil extrafamilial de jour ces dernières années. Partout, y compris dans le canton de Berne, l'Etat participe au financement des structures d'accueil, dans des proportions et selon des modèles différents cependant.

Vaud

Dans le canton de Vaud, la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est entrée en vigueur en septembre 2006. Elle vise à assurer la qualité dans tous les lieux d'accueil des enfants (jusqu'à 12 ans), à tendre à une offre suffisante de places d'accueil sur tout le territoire et à des prix accessibles, à régler le financement et à créer une Fondation sur l'accueil de jour.

La part de financement de la Fondation (alimentée pour moitié par des versements de l'Etat, un tiers par le secteur privé, un dixième par les communes et le reste par la LoRo) représente 14,4% de la facture totale de l'accueil de jour. **La part globale des parents atteint 40% du total.** Le reste étant à la charge des communes et/ou des employeurs.

Jura

L'accueil de jour est réglé dans la loi sur l'action sociale de 2002. Celle-ci prévoit le partage du subventionnement des structures d'accueil extrafamiliales à raison de 60% pour l'Etat et 40% pour les communes. Selon un rapport de 2007 du Département jurassien de la santé, des affaires sociales et de la police, **les parents prennent en charge en moyenne 28% des coûts de la place d'accueil.**

Neuchâtel

Le canton de Neuchâtel a adopté une loi sur les structures d'accueil de la petite enfance en 2002. Celle-ci établit une participation de l'Etat de 20% aux salaires du personnel qualifié, les 80% restant étant répartis entre les communes et les parents, selon un barème aux parents fixé par l'Etat.

La part des parents à la couverture du prix coûtant se monte pour l'accueil en crèche à 34%, selon les prévisions budgétaires de 2008 (rapport du Conseil d'Etat en consultation). Un projet de bon de garde est actuellement en consultation, soit le versement aux parents de la subvention d'accueil; la modification de loi prévoit également une participation des employeurs.

Genève

La loi genevoise sur les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée date de 2003 et son règlement d'application de 2005. Dans le système genevois, les communes subventionnent en priorité les structures.

Le canton verse une contribution par place en fonction de la capacité financière de la commune, qui se monte entre 250 et 1250.-. Une deuxième contribution - d'incitation - est attribuée lors de la création de nouvelles places; celle-ci s'élève entre 1250.- et 2500.-, elle est versée pendant 5 ans.

Berne

Depuis 2005, le canton de Berne a revu l'organisation de l'accueil extrafamilial. Le canton pilote le dispositif, il a édicté un cadre normatif (tarifs aux parents, prix coûtant plafond, normes d'encadrement, modèles de contrat de prestations avec institutions, etc.).

Le subventionnement des structures - crèches-gardiennes, écoles de jour, écoles gardiennes, accueil familial de jour, cantines -, est partagé à **50% entre le canton et les communes** (elles versent à un pot commun alimenté en fonction du nombre d'habitants). Le canton verse sa contribution à la commune (en fonction des places occupées), celle-ci fournit les prestations ou établit un contrat avec une institution.

Valais

Dans ce canton, la loi sur la jeunesse de 2000 prévoit une participation de l'Etat, à hauteur de 30% des salaires et du matériel éducatif reconnu.

**Investir
pour la petite enfance
c'est investir pour
la
jeunesse
de demain**

Taux d'équipement projetés

Le canton de Vaud s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux d'équipement en crèches de 15 places pour 100 enfants à l'exemple du canton du Jura (Exposé motifs LAJE). Le canton de Neuchâtel prévoit quant à lui de doubler sa capacité entre 2008 et 2012. Pour l'accueil des 0-4 ans, il vise l'objectif de 2800 places pour 8500 enfants, soit un taux d'équipement d'environ 33 places pour 100 enfant (Rapport du Conseil d'Etat sur bons de garde). Ce dernier pourcentage correspond aux recommandations de l'Union européenne à ses membres, à mettre en vigueur d'ici 2010. Dans le canton de Fribourg, le taux d'équipement en crèches est de 5,35 places pour 100 enfants au début 2008.

Dès 2009 une formation d'éducateur-trice de l'enfance ES en Suisse alémanique

L'école BFF de Berne, Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule, va ouvrir dès la rentrée 2009 une classe d'éducateur-trice de l'enfance ES (dipl. Kindererzieher-in HF pour Höhere Fachschule) en cours d'emploi. La formation à plein temps est prévue dès 2010.

Cette nouvelle formation comble une lacune—le niveau de formation Ecole supérieure n'existait en effet pas jusqu'ici en Suisse alémanique. Elle va permettre aux assistant-e-s socio-éducatif-e-s de langue allemande qui le souhaitent de poursuivre leur formation.

La formation qui débutera en 2009 dure trois ans, à raison d'un jour de cours par semaine et d'un cours-bloc de 2 à 5 semaines par année. Les participant-e-s doivent avoir un emploi au minimum à 50% dans le secteur socio-éducatif. Le nombre d'heures d'enseignement total est de 1300. Un travail de diplôme devra être réalisé.

Le cursus à plein temps prévu dès 2010 comprend quatre semestres d'étude et une année de stage (deuxième année).



Les délais d'inscription à la formation de Kindererzieher-in HF sont fixés au 31 août, 31 décembre et 30 avril pour débiter au plus tôt en août de l'année suivante.



Weiterbildung - Nächster Treffen

Aufmerksamkeitsdefizit mit Hyperaktivitätssyndrom

Donnerstag 16. Oktober um 20h00

Ref. Kirche Freiburg, Salle Agora

Leitung: Elisabeth Jenny-Fuchs, Leiterin am Früherziehungsdienst in Freiburg

Organisation: Freiburger Krippenverband (FKV)

Teilnahme: 30.– pro Person, umsonst für Mitglieder des FKVs

Anmeldung bis 10. Oktober, per Post, mail oder Telefon

Formation continue Prochain rendez-vous

L'aménagement des lieux de la petite enfance

Mardi 11 novembre à 20h00

Temple de Fribourg Salle Agapé

Animation: Laurence Equey-Defferrard et Edith Metroz-Maulaz, éd. de l'enfance

Organisation: Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF)

Participation: 30.– par personne, gratuit pour les membres de la FCGF

Inscription jusqu'au 3 novembre 2008, par courrier, mail ou téléphone

Fondation de l'Organisation du monde du travail Santé-Social

Les organisations d'employeurs et d'employés des domaines de la santé et du social sont désormais réunies au sein de l'Organisation du monde du Travail Santé-Social (**OrTra**). L'association, fondée le 30 septembre 2008, a élu à sa présidence Jean-Marc Fonjallaz, directeur du Centre de Formation professionnelle spécialisé de Courtepin. Cette organisation sera l'interlocuteur des autorités cantonales sur les questions de formation et d'intégration des différent-e-s professionnel-le-s. La FCGF est représentée dans les organes de l'OrTra par sa présidente, Marisa Rolle, et sa secrétaire générale, Annette Wicht.

Murten: Die neue Kita im Merlachfeld ist schon fast bereit!

La crèche Schildli s'agrandit et accueille les petits écoliers

Auf den 1. November 2008 zieht die Kita Schildli von Galmiz in eine neue Liegenschaft ins Merlachfeld 2 in Murten. Dabei wird das Betreuungangebot um eine zweite Gruppe erweitert und zusätzlich eine Hort-Gruppe eröffnet.

Schildli wird somit der Bevölkerung von Murten und Umgebung 28 Krippenplätze (0-4 Jahre) und 14 Hortplätze für kleine Schüler (5-9 Jahre) anbieten. Der Fahrdienst zur Schule wird von der Kita organisiert.

Die Kita umfasst eine Fläche von ca. 400 m² und wird in drei Gruppen eingeteilt. Jede Gruppe verfügt über einen Anteil an Garderobe, einen Spielraum der weiter aufgeteilt werden kann, einen Schlafraum und ein eigenes WC.

Die Kita verfügt auch über eine eigene Küche und die notwendigen Nebenräume für das Personal und die Administration.

www.schildli.ch

Trotz dieser Erweiterung stehen noch 16 Kinder (davon 13 von 3 Monate bis 2 Jahre) auf der Warteliste der Krippengruppen.

Malgré cet agrandissement, la crèche compte encore 16 enfants sur la liste d'attente de la crèche (dont 13 de 3 mois à 2 ans).

Le 1er novembre 2008, la crèche Schildli va déménager de Galmiz à Morat, Merlachfeld 2.

A cette occasion, la crèche va doubler sa capacité de 14 à 28 places et ouvrir un groupe d'accueil parascolaire de 14 places pour les petits écoliers de 5 à 9 ans. L'accompagnement à l'école (en bus) est organisé par la crèche.

La nouvelle crèche dispose d'une surface de 400 m², répartie en 3 groupes. Chaque groupe compte une salle de jeu particulière (modulable en plusieurs espaces), une salle de sieste, un vestiaire et un WC.

Il y a également une cuisine et des locaux pour le personnel et l'administration.

Ecole enfantine dès 4 ans : comment les parents vont-ils s'organiser ?

Le Grand Conseil a accepté en septembre dernier d'introduire deux années d'école enfantine obligatoires dans le canton de Fribourg. La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises ne conteste pas cette mesure d'harmonisation scolaire nécessaire.

En revanche, elle regrette que la question de l'accueil parascolaire de ces jeunes enfants qui, à cet âge, ont encore besoin d'une attention toute particulière et de lieux d'accueil spécifiques, n'ait pas été réglée en parallèle, comme le prévoit pourtant HarmoS.

Contrairement aux arguments avancés, la fréquentation de quelques demi-journées d'école enfantine (de 2 à 3 heures consécutives) ne permettra pas aux parents, et encore moins aux familles monoparentales, de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ces familles devront multiplier les solutions d'accueil pour leurs enfants, avant l'école, à midi, après l'école ou alors découper leurs horaires de travail en tranches et augmenter les déplacements entre lieu de travail, école et domicile (si l'emploi s'y prête et que l'employeur est conciliant).

Pour la Fédération des crèches et garderies, il est impératif que les pouvoirs publics envisagent de manière globale l'éducation et l'accueil de la petite enfance et coordonnent leur politique scolaire et de la prime enfance.

Concrètement, il est nécessaire pour les familles que lors de la mise en place de la 2^{ème} enfantine, les autorités prévoient un accueil parascolaire complémentaire en crèche, accueil familial de jour ou garderie-école maternelle. Le transfert financier de 60 millions de l'Etat vers les communes pourrait en faciliter l'organisation.

Crechesfribourg publié grâce au soutien de la Fondation Arcanum

Tirage: 300-500 exemplaires Parution: février, juin, octobre Réalisation: Annette Wicht, coordinatrice de la FCGF

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises est présidée par Marisa Rolle, directrice de crèche. Font aussi partie du comité: Gisèle Dessarzin, éducatrice de la petite enfance; Christine Flammer, éducatrice Claudine Pochon, membre d'un comité de crèche et Rachel Wolhauser, directrice de crèche. CCP: 17-49-3 Banque cantonale de Fribourg Compte No 01 10 064.903-03